



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022

Date de la convocation : 4 avril 2022

Nombre de délégués

- en exercice : 32 - présents : 21 votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Saint-Gilles, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Sabine AVRIL, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, David MARDHEL, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoir : Michèle BALLET à Gilbert PIPEREAU, Thierry BARBIER à Christian BREC, Stéphane CALARD à Mathieu MOREAUX, Laurent LAROCHE à Alain NEVIÈRE, Suzanne MARCHAND à Paul JEANNEAU, Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Laurent ALLILAIRE, Jean IMBERT, Alain OVAN, Corinne SOULAS, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Marie-Claude PAUTE.

Absents / Excusés : Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Daniel PATRIGEON, Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 ;
3. Présentation du chargé de mission « urbanisme et aménagement du territoire » et des étudiants-stagiaires sur le patrimoine ;
4. Fonds de concours : attribution à la Commune de Dunet ;
5. Achat de la Zone Artisanale « B » de Saint-Benoît-du-Sault ;
6. Plan de Paysage « L'arbre et la vallée : paysans et habitants pour un avenir commun » ;
7. Projet de magasin automatique libre-service en centre bourg à Saint-Hilaire-sur-Benaize ;
8. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022 ;
9. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2022 ;
10. Vote du budget annexe « locations commerciales » 2022 ;
11. Virement de subventions d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « locations commerciales » ;
12. Vote du budget annexe « lotissement ZA Chaillac » 2022 ;
13. Vote du budget principal 2022 ;
14. Questions et informations diverses.

Le Président présente ses excuses pour les multiples changements de date du Conseil, conséquences de l'accumulation d'autres réunions : PLUI, F.A.R., conseils municipaux...et rappelle l'échéance de la date butoir de vote des taux.

1. Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

PAS d'observations.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2022 à Roussines est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du chargé de mission « urbanisme et aménagement du territoire » et des étudiants-stagiaires sur le patrimoine

Alexandre KRESSMAN, chargé de mission contractuel « urbanisme et aménagement du territoire » pour une durée de 18 mois étant souffrant et excusé sera présenté lors d'un prochain Conseil communautaire.

Marie LEON, étudiante à l'Université de Limoges en Master 2 Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial effectuera un stage professionnel de six mois au sein de la CDC du 14 février au 29 juillet. Elle procédera à un inventaire du patrimoine vernaculaire (lavoirs, puits, fontaines...) principalement sur les communes hors PNR Brenne, celles du PNR ayant déjà été collectées par celui-ci.

Matthieu MILLEMANN, étudiant à l'Université Rennes 2 en Master 2 Histoire, Civilisation, Patrimoine : médiation du patrimoine effectuera un stage professionnel de six mois au sein de la CDC, en partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans, du 4 avril au 30 septembre. Il conduira des visites patrimoniales sur des sites emblématiques du territoire et d'autres plus modestes mais très rarement ouverts au public, il proposera des animations pour les enfants, scolarisés localement ou vacanciers et organisera le programme des journées européennes du patrimoine en septembre.

Les 2 stagiaires seront donc amenés à rencontrer les représentants des communes de la CDC.

4. Fonds de concours : attribution à la Commune de Dunet

La réunion du Conseil municipal de Dunet ayant été décalée ce point est ajourné jusqu'au prochain Conseil communautaire.

5. Achat de la Zone Artisanale « B » de Saint-Benoît-du-Sault

La zone artisanale située à gauche à la sortie de Saint-Benoît-du-Sault sur la route d'Argenton appartient à la commune de Saint-Benoît-du-Sault alors que la zone à droite est propriété de la CDC. L'idée est de procéder à une régularisation sous la forme d'un achat de la zone B par la CDC. Le prix proposé, 227 660 €, est proratisé au m² en s'alignant sur la valeur des terrains et bâtiments situés en face. Le rapport des loyers est estimé à 17 000 € annuels.

A noter que le garage Woody intéresse un entrepreneur de métallerie, la transaction ne pouvant se réaliser qu'une fois tous les véhicules évacués.

Voté à l'unanimité moins les 2 voix des représentants de Saint Benoît-du-Sault qui ne prennent pas part au vote.

6. Plan de Paysage « L'arbre et la vallée : paysans et habitants pour un avenir commun »

Le budget prévisionnel de dépenses pour les 3 années, 2021, 2022 et 2023, atteint 93 000 € dont 35 000 € demandés à la CDC MOVA avec une répartition proposée par le PNR Brenne sur 2 exercices budgétaires : 20 000 € en 2022 et 15 000 € en 2023.

Comme Spike GROEN qui trouve le coût des études exagéré, et annonce voter contre, Hubert JOUOT estime les études très, voire trop, chères et s'interroge sur les résultats réellement utilisables. En réponse le Président lui précise que pour ce qui concerne Prissac il y a le projet, à côté des trois musées, d'un espace pilote pour tester des essences résistantes au changement climatique. Les données collectées pourront être intégrées au PLUi pour l'enrichir.

Philippe GOURLAY fait remarquer l'emploi dans l'intitulé du Plan des termes « paysans et habitants » alors que ce sont deux populations qui n'ont certainement pas le même ressenti.

Voté à 26 voix pour et 1 contre.

7. Projet de magasin automatique libre-service en centre bourg à Saint-Hilaire-sur-Benaize

Marie-Laure FRISCH fait une présentation très détaillée de ce projet auquel sa commune tient beaucoup, en particulier l'aspect ouverture 24/24 et 7 jours/7. Les fournisseurs pressentis sont locaux, surtout de la commune voisine de Liglet (86). Elle fait état d'un sondage auprès de la population qui s'est déclarée à 78% favorable au projet et prête à le soutenir en l'utilisant.

A la question de Gilles TOUZET sur la sécurisation elle évoque l'installation de caméras de vidéo-surveillance et signale qu'il n'y aura pas de paiements en espèces susceptibles de tenter des voleurs. Elle ajoute que le transfert de la compétence économique à la CDC oblige à transférer la part de financement FAR sollicitée par la commune à celle-ci.

Philippe GOURLAY pense que les commerces sont exclus dans les statuts de la CDC.

Christine DEJOIE demande si tous les commerces portés par les communes pourraient être traités de la même façon.

Mathieu MOREAUX suggère que ce sujet serait à étudier au sein de la CLECT. Pour ce qui concerne le projet de Saint-Hilaire-Sur-Benaize les loyers seront perçus par la CDC. Le nettoyage sera assuré par la commune et les bâtiments mis à disposition gratuitement par convention à la CDC.

Christian BREC s'étonne de voir transformer la collectivité en commerçant.

Marie-Laure FRISCH répond qu'un tel montage ne serait pas rentable pour un privé alors que l'étude prévisionnelle estime que le retour sur investissement serait obtenu en 4 à 5 ans (loyers perçus annuellement 1 500 € pour un investissement de 6 500 € de fonds propres).

Mathieu MOREAUX précise que le prestataire interlocuteur de la commune gèrera lui-même les recettes pour simplifier la comptabilité. Selon les résultats obtenus cette opération pourrait servir d'exemple pour d'autres communes à condition d'y constater un trafic suffisant. En attendant il faudra beaucoup communiquer, journaux, affichettes, réseaux sociaux... pour inciter à l'utilisation.

A la question de Paul JEANNEAU qui s'inquiète de voir l'épicier ambulant qui dessert le secteur pénalisé. Marie-Laure FRISCH lui répond qu'il participe à l'opération. Elle ajoute que la CDC touchera en plus du FAR une aide DETR.

Voté à l'unanimité moins les deux voix des délégués de Saint-Hilaire-Sur-Benaize qui ne prennent pas part au vote.

8. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022

Le Président propose de reconduire à l'identique les taux votés pour 2020 et 2021 qui devraient rapporter un produit de 504 435 €.

Impôts	Taux 2021	Proposition Taux 2022	% évolution	Produits 2022 estimés en €, inscrits au BP
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,98 %	24,98 %	0,00 %	366 457
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	1,08 %	1,08 %	0,00 %	70 297
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	5,87 %	5,87 %	0,00 %	67 681
Total				504 435

Voté à l'unanimité.

9. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2022

En appliquant les mêmes taux que les années précédentes la taxe calculée sur les produits cumulés s'établit à un rapport de 55 000 € qui couvrira la cotisation à verser au SMABCAC à hauteur de 54 837,57 €.

Voté à l'unanimité.

10. Vote du budget annexe « locations commerciales » 2022

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	0,00
011	Charges à caractère général	81 000,00	75	Autres produits de gestion	63 500,00
65	Charges de gestion courante	44 892,16	774	Subvention du BP	71 870,21
67	Autres charges exceptionnelles	0,00			
			77	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	129 892,16		TOTAL OP. REELLES	135 370,21
023	Autofinancement	0,00	777	Sbv d'invest transférées	31 037,27
674	Levée d'option d'achat	0,00	7768	Neutralisation amortissement	5 235,00
6811	Amortissements	41 750,32			
	TOTAL OP. D'ORDRE	41 750,32		TOTAL OP. D'ORDRE	36 272,27
	TOTAL DEPENSES	171 642,48		TOTAL RECETTES	171 642,48

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	Résultat reporté	884 226,54
RAR	Restes à réaliser	1 756 115,81	RAR	Restes à réaliser	0,00
			1068	Excédent affecté	280 263,42
2033	Frais d'insertion	127,00			
20422	Bâtiments et installations	76 390,00			
2113	Terrains aménagés autres que voirie	-20 000,00			
2132	Immeubles de rapport	100 000,00			
2135	Installations générales, agencements	19 778,95			
21538	Autres réseaux	-8 000,00	1312	Région	160 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	300,00	13158	Subvention du Budget Principal	138 125,75
2317	Travaux	18 382,00	1337	DSIL	245 000,00
			1341	DETR	245 000,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	1 958 093,76		TOTAL OP. REELLES	1 952 615,71
			021	Autofinancement	0,00
139	Sbv d'invest transférées	31 037,27			
198	Neutralisation amortissements	5 235,00	2804422	Amortissements	41 750,32
	TOTAL OP. D'ORDRE	36 272,27		TOTAL OP. D'ORDRE	41 750,32
	TOTAL DEPENSES	1 994 366,03		TOTAL RECETTES	1 994 366,03

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 171 642,48 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 994 366,03 €.

Voté à l'unanimité.

11. Virement de subventions d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « locations commerciales »

Il est nécessaire pour équilibrer le budget annexe « locations commerciales » de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du budget principal.

A savoir :

- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « locations commerciales » pour la section de fonctionnement d'un montant de 71 870,21 € ;
- Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe « locations commerciales » pour la section d'investissement d'un montant de 138 125,75 €.

Voté à l'unanimité.

12. Vote du budget annexe « lotissement ZA Chaillac » 2022

Pour ce nouveau budget la seule opération inscrite en 2022 concerne les frais de bornage du terrain à hauteur de 2 800 €.

Lequel se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 85 081,70 €
Recettes : 85 081,70 €

Investissement

Dépenses : 85 081,70 €
Recettes : 85 081,70 €

Voté à l'unanimité.

13. Vote du budget principal 2022

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	272 700,62
011	Charges à caractère général	1 908 050,00	013	Atténuations de charges	0,00
012	Charges de personnel	416 700,00	70	Redevance domaine public	0,00
014	Atténuations de produits	967 041,00	73	Autres impôts et taxes	2 446 251,00
65	Charges de gestion courante	514 410,21	74	Dotations et subventions	1 175 149,00
66	Charges financières	27 307,39	75	Autres produits de gestion	82 393,72
67	Charges exceptionnelles	100,00	7713	Libéralités reçues (dons)	0,00
022	Dépenses imprévues	24 399,79			
	TOTAL OP. REELLES	3 858 008,39		TOTAL OP. REELLES	3 976 494,34
023	Autofinancement	80 000,00	777	Subv invest transférées	11 387,98
6811	Amortissements	221 380,12	7768	Neutralisat° amortissement	171 506,19
	TOTAL OP. D'ORDRE	301 380,12		TOTAL OP. D'ORDRE	182 894,17
	TOTAL DEPENSES	4 159 388,51		TOTAL RECETTES	4 159 388,51

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	Résultat reporté	1 237 705,76
RAR	Restes à réaliser	2 310 350,53	RAR	Restes à réaliser	170 556,26
1641	Emprunts	44 315,01	1068	Excédent affecté	902 088,51
16818	Autres prêteurs	13 333,33	10222	FC TVA	100 000,00
202	Elaboration du PLUi	76 025,00	13	Subventions d'investissement	829 456,00
2031	Frais d'études	36 033,00			
2033	Frais d'insertion	909,60			
2041412	Fonds de concours	-522,34			
2041632	Subvention au Budget Annexe	138 125,75			
2051	Création site internet	9 000,00			
2135	Installations agencements	42 463,92			
21571	Matériel roulant	5 000,00			
21578	Matériel et outillage de voirie	4 800,18			
2183	Matériel et matériel informatique	20 929,40			
2184	Mobilier	5 253,68			
2188	Autres immobilisations corporelles	608,80			
2313-10	Projet MARPA Roussines	14 202,52			
2317-34	Travaux pont de Mazereau	-417,60			
2317-39	Eclairage public prog. 2022	165 600,00			
2317-40	Travaux pont St-Hilaire	130 000,00			
2317-41	Extens° et rénovat° OT St-Benoît	240 000,00			
274	Prêts (avance budget lotissement)	82 281,70			
4581..	Opérations invest. sous mandat	0,00	4582...	Opérations invest. sous mandat	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	3 358 292,48		TOTAL OP. REELLES	3 239 806,53
			021	Autofinancement	80 00,00
139..	Subv d'invest transférées	11 387,98	28...	Amortissements	221 380,12
198	Neutralisation amortissement	171 506,19			
	TOTAL OP. D'ORDRE	182 894,17		TOTAL OP. D'ORDRE	301 380,12
	TOTAL DEPENSES	3 541 186,65		TOTAL RECETTES	3 541 186,65

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 159 388,51 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 541 186,65 €.

Voté à l'unanimité.

14. Questions et informations diverses

Jacqueline LAROCHE signale la fréquence inquiétante des pannes répétitives de la chaudière installée à la MARPA.

Mathieu MOREAUX relance l'appel au retour des positions des conseils municipaux quant au questionnaire portant sur le choix d'un des scénarii envisagés pour le traitement de la voirie par la CLECT. Il faut attendre le retour des communes n'ayant pas encore répondu (Beaulieu, Bonneuil, Dunet, La Châtre l'Anglin...) pour que le Conseil communautaire se positionne vis-à-vis de la CLECT.

Alors que Paul JEANNEAU suggère que la commission voirie réalise pour chacune des communes (en intégrant des représentants de celles-ci) un inventaire permettant un arbitrage objectif des vraies priorités, Philippe GOURLAY pense que les membres de la commission voirie ne sont pas des experts et que cette démarche est du ressort de l'ATD.

Mathieu MOREAUX souhaite qu'après avoir recontacté les non répondants le dossier soit creusé en commission voirie en prenant en considération les choix des communes.

Hubert JOUOT fait remarquer que le Conseil communautaire a débattu une heure durant pour engager les 6 500 € du magasin de St Hilaire et à peine ¼ d'heure pour voter un budget de 7 millions d'euros.

Le Président lui répond qu'un budget prévisionnel donne des orientations et identifie des enveloppes dont certaines cumulent sur plusieurs exercices pour être prêt lorsque le projet sera « mûr » (exemple la maison médicale).

Alain NEVIERE souligne l'intérêt de la nouvelle démarche qui consiste à diffuser largement à tous les délégués les comptes rendus de chacune des commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 24 mai 2022 à 19h00 à Saint-Benoît-du-Sault.

NB : Il est prévu à 19h00, car il sera précédé pour les délégués d'une visite guidée et commentée de présentation du parcours patrimonial historique aménagé dans le village.

Rendez-vous à 18h00 précises devant le bureau de Tourisme.

Le Président, Mathieu MOREAUX

